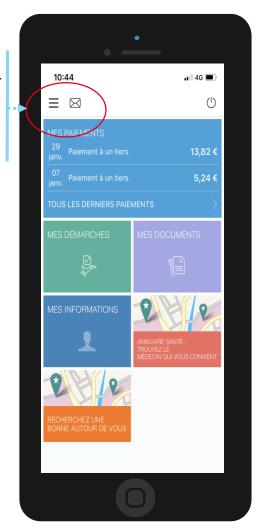
La démarche pas-à-pas : étape préalable

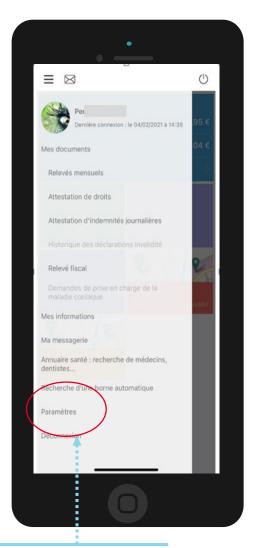


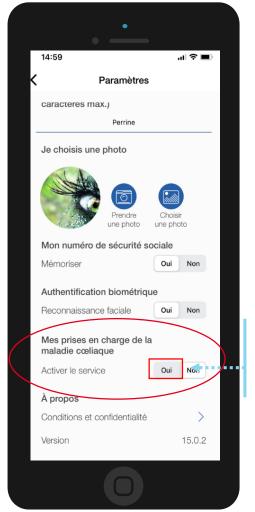


ETAPE (0) : L'assuré active le service Prise en charge de la maladie Cœliaque → Rubrique Paramètres

L'assuré clique sur le menu du compte ameli









service en cliquant sur OUI

2 L'assuré sélectionne Paramètres



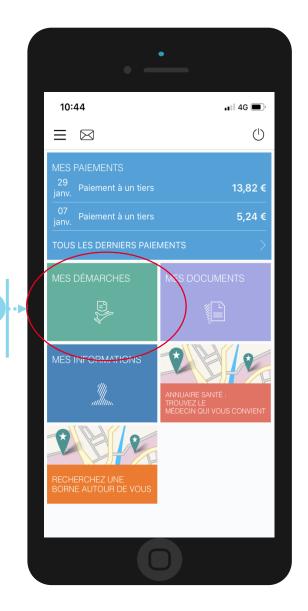


Q

L'assuré se rend dans l'onglet Mes

démarches

ETAPE (1) : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes démarches





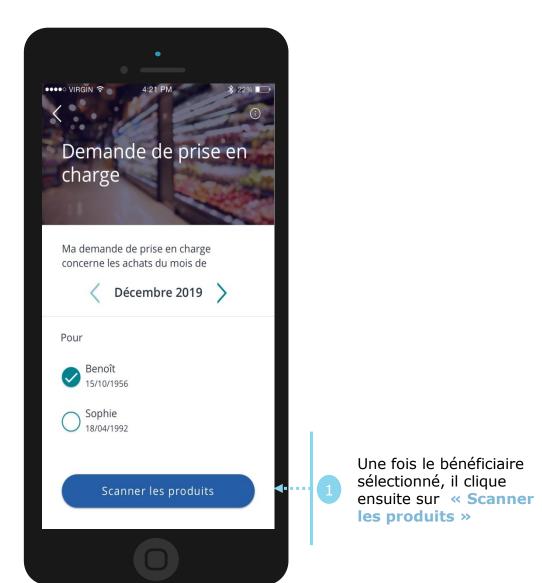
Il se rend
dans la
rubrique prise
en charge de
la maladie
coeliaque

La démarche pas-à-pas : 2/4



95

ETAPE (2) : L'assuré sélectionne le bénéficiaire concerné



La démarche pas-à-pas : 3/4



Q

ETAPE (3): L'assuré scanne le produit et renseigne le prix du produit





L'assuré renseigne le prix du produit scanné

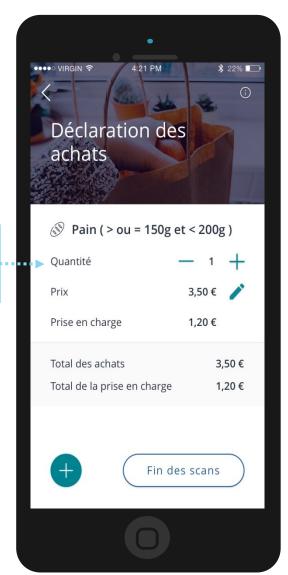


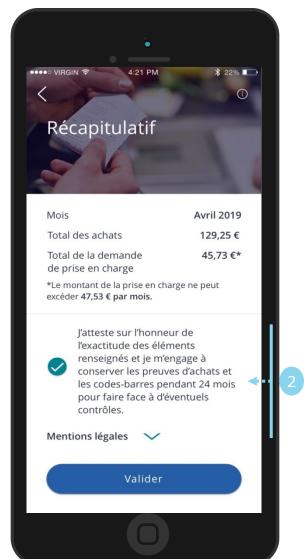
La démarche pas-à-pas : 3/4 suite

Q.Š

ETAPE (3 suite) : L'assuré peut continuer de scanner d'autres produits et finaliser les éléments renseignés

L'assuré indique la quantité en cas d'achats multiples d'un même produit en cliquant sur +





L'assuré atteste l'exactitude des renseignements et valide



La démarche pas-à-pas : 4/4



L'assuré visualise

de sa demande

la prise en compte

ETAPE (4) : L'assuré Valide les éléments scannés et peut retrouver les demandes de prise en charge de la maladie cœliaque via la rubrique Mes documents





L'assuré accède à tout moment à l'historique de ses demandes